



Oppositions au projet du Bâtiment flottant (Yacht club nantais)

Texte pour la conférence de presse du 28 octobre 2008

Les responsables de l'aménagement de l'Île de Nantes ont informé les associations de la décision prise par la Municipalité nantaise, (confirmée par les déclarations du Maire Jean-Marc Ayrault lors de la conférence de presse du 24 octobre 2008), d'accepter le projet d'un bâtiment flottant dit « Projet Flahault » au long des quais de la Prairie-au-Duc, à l'amont de l'ancienne cale couverte.

Les associations installées dans l'ancien bâtiment de direction des Ateliers et Chantiers de Nantes, ou adhérentes au Collectif des associations du patrimoine industriel et portuaire sont très déçues par cette prise de décision, et renouvellent leur opposition au projet à cet endroit. Une pétition de 2 180 signatures a été remise en mairie la semaine dernière. Elle avait été lancée en mai 2008 alors qu'une concertation semblait s'être ouverte avec les responsables municipaux et la SAMOA. Nous constatons que la position officielle n'a pas bougé d'un pouce.

Notre opposition au projet s'appuie sur plusieurs constats dont les plus importants portent sur le site d'installation qui présentent deux contraintes majeures : Le lieu choisi entre le pont Anne de Bretagne et le ponton des Chantiers porte atteinte à l'usage du fleuve pour les différentes manifestations nautiques organisées entre le quai de la Fosse et la rive nord de la Prairie-au-Duc. Les Rencontres du fleuve, l'accostage de bateaux importants comme le Trimaran géant, les différentes démonstrations de vieux gréements, de voiliers ou de fêtes diverses seront gênés par cette installation. Les problèmes d'accostage des bateaux, au-delà du ponton existant, ne seront pas résolus par cette présence du « Yacht Club ». Il serait préférable d'installer un nouveau ponton public à cet endroit.

Il faut que l'usage du fleuve reste essentiellement public alors que ce domaine sera largement privatisé par cet investissement de 7,5 millions d'euros. L'équipement est constitué d'abord par un bar brasserie et un restaurant liés aux salons de réception. Vu du quai de la Fosse, ce bâtiment, selon le niveau de la marée, obturera une partie de la perspective sur les aménagements réalisés sur le site des anciens chantiers. Vu du côté de la Prairie-au-Duc, il coupera la vue en direction du quai de la Fosse et limitera la découverte des manifestations organisées sur la Loire. Ce site fluvial qui intéresse le promoteur est certes le plus valorisant (c'est pour cela que les investisseurs refusent tout autre lieu le long des quais de la Prairie-au-Duc), mais ce lieu rare fait partie intégrante de l'histoire et de la mémoire de l'Île qui ont été jusqu'ici respectées par le projet Chémétoff.

Nous ne comprenons pas la décision des responsables municipaux . Il y a donc rupture avec les démarches précédentes. Ce « Pont d'YCN (Yacht Club nantais) » comme semble vouloir l'appeler le promoteur, ne sera pas une « passerelle » avec le centre ville de Nantes, mais plutôt une nouvelle barrière entre les usagers et la Prairie-au-Duc. C'est donc une banalisation commerciale des lieux, qui risque de dénaturer l'ensemble des réalisations déjà effectuées ou en cours sur cet espace de l'Île de Nantes.

Il est encore temps qu'un débat global sur l'aménagement de ce secteur sensible puisse reprendre alors que d'autres échéances (traversées, circulation, transports publics, grands équipements etc.) sont envisagées. Pour l'heure nous restons fermement opposés à cet équipement en ce lieu.